

Animations musicales et artistiques dans les structures d'accueil petite enfance - Signature de conventions avec les divers intervenants

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux disciplines artistiques et contribuer ainsi à leur épanouissement, la Ville de Besançon propose de poursuivre les animations culturelles dispensées par des professionnels en complément de l'éveil musical et artistique réalisé par les équipes des structures d'accueil petite enfance (SAPE).

Différents intervenants sont sollicités selon les projets pédagogiques des structures.

➤ L'Association Départementale des Centres Musicaux Ruraux du Doubs (ADCMR) réalise des interventions dans les SAPE dont le but est de créer un bain musical et sonore avec un temps d'expression aux tout-petits et aux équipes des structures. Elle propose par ses activités d'accompagner au mieux l'enfant dans son développement et son éveil à la vie.

Les interventions sont organisées dans les structures suivantes :

- crèche collective de la Vieille Monnaie
- crèche collective du Parc
- halte-garderie Mégevand
- crèche familiale des Clairs-Soleils.

Les séances, d'une durée de 45 minutes, sont animées par Xavier MARTIN, musicien intervenant de l'ADCMR. Elles se déroulent avec les enfants et le personnel, pendant les groupes de jeux pour la crèche familiale.

Le coût des interventions hebdomadaires de janvier à juin 2008 s'élève à 3 499,65 €.

➤ Le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale Planoise réalise des interventions musicales dans les SAPE dont le but est de plonger les enfants des crèches dans un univers sonore afin d'éveiller leurs sens.

Les interventions musicales ont lieu dans 3 structures :

- la SAPE des Orchamps : séances hebdomadaires pour 2 groupes d'enfants
- la SAPE Ile de France : séances hebdomadaires pour 1 groupe d'enfants
- la SAPE de Montrapon : séances hebdomadaires pour 2 groupes d'enfants.

Les interventions sont réalisées par une musicienne intervenante, Christine VINTER, sous la forme de séances d'éveil musical d'une demi-heure par groupe de 6 enfants et leurs accompagnateurs.

Le coût des interventions hebdomadaires de janvier à juin 2008 s'élève à 3 042,62 €.

➤ La MJC de Palente, en collaboration avec la SAPE de Palente, propose une animation musicale en direction des tout petits. Le musicien intervenant de l'école de musique de la MJC, Etienne DEMANGE, anime une heure de musique par semaine pour 2 groupes d'enfants : création d'un «bain sonore» où les sens sont en éveil pour les petits et jeux d'écoute, jeux de percussion, chants avec une participation active des enfants, pour les grands.

Le coût de l'animation est de 22,88 € la séance hebdomadaire.

➤ Dans le cadre du projet pédagogique de la SAPE des Chaprais, Delphine MARTIN, plasticienne, anime pour les enfants et l'équipe des ateliers d'éveil aux arts plastiques sur le thème d'«Elmer», le petit éléphant. Les séances de 2 heures se déroulent toutes les semaines et sont facturées 24 € de l'heure.

L'ensemble de la dépense, soit 14 000 €, sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 011.64.6042.44000.

Pour formaliser le déroulement de ces interventions dans les SAPE, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les conventions suivantes :

- convention de réalisation d'interventions musicales dans les Structures d'Accueil Petite Enfance (SAPE) par l'Association départementale des Centres Musicaux Ruraux du Doubs,

- convention de réalisation d'interventions musicales dans les Structures d'Accueil Petite Enfance (SAPE) par le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales Planoise,

- convention de réalisation d'animations musicales à la Structure d'Accueil Petite Enfance de Palente par la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente,

- convention pour la réalisation d'interventions en arts plastiques à la Structure d'Accueil Petite Enfance des Chaprais par une plasticienne.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, Mme PRESSE et M. MEDJALDI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.